



ALAJI CFA



DEAS – DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Résultats de la 1^{ère} promo DEAS septembre 2021 à octobre 2022 : 95 % de réussite.

Soit par IFAS :

- 100% pour Épinal,
- 100% pour Saint-Avold,
- 85% pour Thionville,
- 100% pour Verdun,
- 100 % pour Metz,
- 85% pour Schiltigheim,
- 85% pour Villers
- 100% pour Lunéville.

PRE-REQUIS

Aucune condition de diplôme requis pour candidater.

- Pour la rentrée de mars : ADMISSIONS OUVERTES
- Épreuves orales de sélection dès réception du dossier

Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation

L'admission définitive est soumise

- A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical, émanant d'un médecin agréé, attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine
- A la production, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre de la 3ème partie législative du code de la santé publique.

OBJECTIFS

Obtenir le Diplôme d'État d'Aide-Soignant :

Développer les compétences et aptitudes

nécessaires en tant qu'Aide-soignant permettant d'accéder à l'emploi

CONTENU DE LA FORMATION

La formation comporte 770 heures de formation théorique et 770 heures de formation clinique

Organisation de la formation théorique :

- Accompagnement pédagogique individualisé (API) – 35 h
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants – 7 h
- Travaux personnels guidés – 35 h
- Bloc 1 – Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – 168 h
- Bloc 2 – Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration – 294 h
- Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – 91 h
- Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – 35 heures
- Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques – 105 h

Organisation de la formation clinique :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées :



- Période A : 5 semaines – 175 h
- Période B : 5 semaines – 175 h
- Période C : 5 semaines – 175 h
- Période D : 7 semaines – 245 h : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Notre organisme est partenaire d'une centaine de structures prêtes à accueillir nos stagiaires

DURÉE

Durée totale de 1540 heures :

- 22 semaines d'enseignement théorique, soit 770 heures
- 22 semaines (4 périodes en milieu professionnel), soit 770 heures

METHODES MOBILISÉES

- Présentiel, présentiel enrichi, plateforme e-learning,
- Mobilisation du plateau technique santé
- Matériel professionnel mis à disposition
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Formateurs professionnels permanents infirmiers

MODALITÉ D'EVALUATION

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'IFAS et par le tuteur de stage tout au long de la formation. En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.

La période de formation devra correspondre au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'élève doit obtenir au moins une note égale à 10 sur 20 à chaque module de formation constituant le bloc de compétences. Il ne peut y avoir de compensation entre modules.

Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant est délivré par le préfet de région ou son représentant, aux candidats déclarés admis par le jury

Possibilité de validation partielle : oui

Durée de validité des blocs de formation : En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions par jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

L'élève est autorisé à redoubler une fois

Équivalence et passerelles : Certains diplômes (Auxiliaire de Puériculture, DEAVS, TP DEA, AVF et mention complémentaire, TP ADVF) permettent à

leur titulaire de valider directement des modules de la formation DEAS.

Suite de parcours : Infirmier

Débouchés : Les aides-soignants exercent leur activité dans le secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), le secteur social ou médico-social.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Formation accessible par la voie de l'alternance :

- en savoir plus sur le contrat d'apprentissage : [ici](#)
- en savoir plus sur le contrat professionnel : [ici](#)

Formation également accessible par la voie la formation professionnelle pour les salariés en poste :

- Document explicatif sur la PRO A : <https://bit.ly/3LaEx2u>

La formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant est accessible sans condition de diplôme.

La sélection des candidats est effectuée par un binôme d'évaluateurs sur la base du dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. Le jury établit un classement des candidatures retenues au regard des conditions requises.


L'IFAS ALAJI établit une liste principale des candidats admis et une liste complémentaire des candidats admissibles en fonction des désistements des candidats de la liste principale.

Dans le cas où l'alternant a trouvé un employeur ou a suivi une formation d'Agent des Services Hospitaliers de 70 heures, il ne devra pas passer par els épreuves d'admissibilité

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

? Nos locaux sont accessibles et conformes pour l'accueil de personnes à mobilité réduite

TARIF

Gratuite de la formation via différents financements. Plus d'infos : ifas@alaji.fr

Pour information : Accessibilité par la voie de l'alternance – intégration en CFA :

- Cursus complet : 6200 € (variable suivant l'OPCO)
- Cursus partiel : 5000 € (variable suivant l'OPCO)

